

VILLE DE GEISPOLSHHEIM

ECOLOGES - TARIFS - DATE D'EFFET : 01/09/2024	
NATURE	TARIFS 2024
DROITS D'ECOLOGAGE Ecole de Musique	
DCM n° 2024/28 du 22 février 2024 - Effet : 01/09/2024	
<u>Droits d'écologie trimestriels</u>	
- Tarifs pratique collective (jardin musical, formation musicale seule, ateliers collectifs seuls, chorale, orchestre) :	
<i>Usagers de la Commune</i>	
- Impôt sur le revenu soumis au barème année N-1 :	
A : de 0 à 500,- €	51,00 €
B : de 500,- à 1200,- €	53,00 €
C : de 1200,- à 2000,- €	56,00 €
D : plus de 2000,- €	60,00 €
<i>Extérieurs</i>	
- Impôt sur le revenu soumis au barème année N-1 :	
A : de 0 à 500,- €	83,00 €
B : de 500,- à 1200,- €	85,00 €
C : de 1200,- à 2000,- €	93,00 €
D : plus de 2000,- €	95,50 €
- Tarifs pratique instrumentale + chant :	
<i>Usagers de la Commune</i>	
- Impôt sur le revenu soumis au barème année N-1 :	
A : de 0 à 500,- €	117,00 €
B : de 500,- à 1200,- €	123,00 €
C : de 1200,- à 2000,- €	130,00 €
D : plus de 2000,- €	139,50 €
<i>Extérieurs</i>	
- Impôt sur le revenu soumis au barème année N-1 :	
A : de 0 à 500,- €	197,00 €
B : de 500,- à 1200,- €	206,00 €
C : de 1200,- à 2000,- €	222,00 €
D : plus de 2000,- €	256,00 €
<u>Stages spécifiques - "Master Class"</u>	
tarif par "master class"(cours spécifique dispensé par un intervenant extérieur) - tarif par session :	
- usager de la commune	12,00 €
- extérieur à la commune	15,00 €

NATURE	TARIFS 2024
DROITS D'ECOLAGE Ecoles de Danse Classique et Moderne	
DCM n° 2024/28 du 22 février 2024 - Effet : 01/09/2024	
<u>Droits d'écologie trimestriels</u>	
- Tarifs pour 1 heure de danse	
<i>Usagers de la Commune</i>	
- Impôt sur le revenu soumis au barème année N-1 :	
A : de 0 à 500,- €	51,00 €
B : de 500,- à 1200,- €	53,00 €
C : de 1200,- à 2000,- €	56,00 €
D : plus de 2000,- €	60,00 €
<i>Extérieurs</i>	
- Impôt sur le revenu soumis au barème année N-1 :	
A : de 0 à 500,- €	79,00 €
B : de 500,- à 1200,- €	81,00 €
C : de 1200,- à 2000,- €	84,00 €
D : plus de 2000,- €	86,00 €
- Tarifs pour 2 heures de danse	
<i>Usagers de la Commune</i>	
- Impôt sur le revenu soumis au barème année N-1 :	
A : de 0 à 500,- €	59,50 €
B : de 500,- à 1200,- €	61,50 €
C : de 1200,- à 2000,- €	63,50 €
D : plus de 2000,- €	66,00 €
<i>Extérieurs</i>	
- Impôt sur le revenu soumis au barème année N-1 :	
A : de 0 à 500,- €	84,00 €
B : de 500,- à 1200,- €	87,50 €
C : de 1200,- à 2000,- €	94,50 €
D : plus de 2000,- €	96,50 €
<u>Stages spécifiques - "Master Class"</u>	
tarif par "master class"(cours spécifique dispensé par un intervenant extérieur) - tarif par session :	
- usager de la commune	12,00 €
- extérieur à la commune	15,00 €

NATURE	TARIFS 2024
DROITS D'ECOLAGE Ecole de Dessin	
DCM n° 2024/28 du 22 février 2024 - Effet : 01/09/2024	
<u>Droits d'écologie trimestriels</u>	
- Enfants de moins de 18 ans - Séance de 1 h 30	
<i>Usagers de la Commune</i>	
- Impôt sur le revenu soumis au barème année N-1 :	
A : de 0 à 500,- €	41,00 €
B : de 500,- à 1200,- €	42,00 €
C : de 1200,- à 2000,- €	43,00 €
D : plus de 2000,- €	45,00 €
<i>Extérieurs</i>	
- Impôt sur le revenu soumis au barème année N-1 :	
A : de 0 à 500,- €	60,00 €
B : de 500,- à 1200,- €	61,00 €
C : de 1200,- à 2000,- €	63,50 €
D : plus de 2000,- €	66,50 €
- Adultes - Séance de 2 h 00	
<i>Usagers de la Commune</i>	
- Impôt sur le revenu soumis au barème année N-1 :	
A : de 0 à 500,- €	63,50 €
B : de 500,- à 1200,- €	65,50 €
C : de 1200,- à 2000,- €	68,00 €
D : plus de 2000,- €	70,00 €
<i>Extérieurs</i>	
- Impôt sur le revenu soumis au barème année N-1 :	
A : de 0 à 500,- €	102,00 €
B : de 500,- à 1200,- €	105,00 €
C : de 1200,- à 2000,- €	107,00 €
D : plus de 2000,- €	109,00 €
REDUCTIONS PLURIDISCIPLINAIRES (par famille et en fonction des activités)	
* 2 activités de la même famille	-10%
* 3 activités de la même famille	-15%
* 4 activités de la même famille	-20%
* 5 activités de la même famille	-25%
* 6 activités de la même famille	-30%